



Agreste Champagne-Ardenne

recensement
agricole
2010

Premières tendances Ardennes

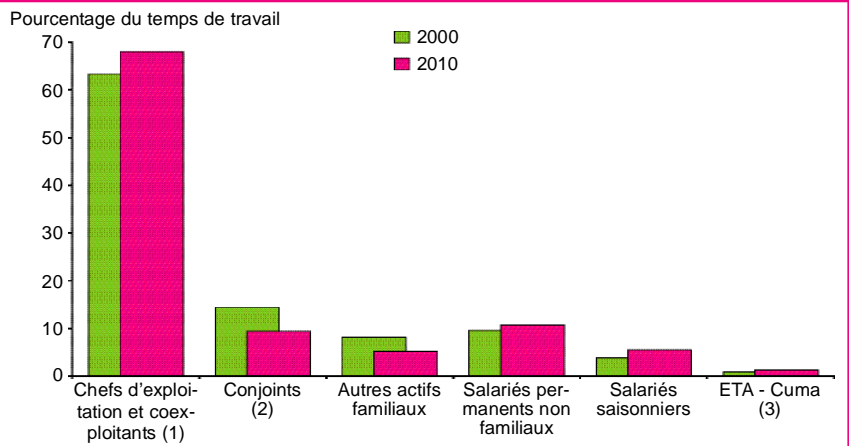
Le département des Ardennes compte environ 3 000 exploitations en 2010 contre 3 800 en 2000. Cette baisse concerne pour moitié les petites exploitations et s'accompagne d'un agrandissement des exploitations. Le secteur céréalier s'en sort bien et l'élevage le plus touché par la baisse du nombre d'exploitations est celui des bovins mixte. Le département des Ardennes garde toutefois cette prédominance de l'élevage dans l'activité agricole et sa position au niveau national (27^{ème}). Dominé également par l'activité céréalrière, le travail n'en reste pas moins familial même si l'externalisation et le recours au salariat permanent est en légère hausse. Le statut sociétaire des exploitations prend également de l'ampleur.

Une présence toujours forte du travail familial

Environ 6 100 actifs agricoles opèrent dans les exploitations ardennaises en 2010, soit presque 2 000 de moins qu'il y a dix ans. Cette forte baisse n'est pas propre au département et s'inscrit dans la tendance nationale. Dans une région comme la Champagne-Ardenne, c'est la viticulture qui réduit la baisse. Au total, les exploitations agricoles utilisent 4 500 unités de travail annuel (UTA), 11 % du travail régional (13 % en 2000). Du fait d'un département d'élevage et de cultures céréalières, le travail agricole y est plus souvent accompli par les exploitants et premiers coexploitants eux-mêmes à hauteur de 68 %, cinq points de plus qu'en dix ans. Il reste en définitive très familial car 83 % des unités de travail relèvent des exploitants et de leur famille ; ces derniers représen-

tent au total 5 500 actifs environ, soit 90 % des actifs agricoles ardennais. Même si leur part dans le travail agricole a légèrement augmenté (9,5 % en 2000 contre 10,7 % en 2010), le salariat permanent, autre que familial, est ainsi beaucoup moins présent dans les Ardennes et accuse même une faible baisse des effectifs (- 1,5 %). L'externalisation ou le travail réalisé par des entreprises ou des coopératives s'intensifie quelque peu mais reste à un niveau très faible (1,3 % du travail agricole). Enfin, la part du travail saisonnier a également augmenté passant de 3,8 % en 2000 à 5,5 % en 2010. Le taux est faible par rapport à celui de la région qui avoisine les 15 % mais ramené au champ agricole hors viticole, il lui est comparable (6,2 %).

Plus des deux tiers du travail agricole fournis par les exploitants



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Champ : ensemble des exploitations
 (1) Y compris conjoints de chefs d'exploitation ou de coexploitants, eux-mêmes coexploitants
 (2) Conjoints non coexploitants de chefs d'exploitation ou de coexploitants
 (3) ETA : Entreprises de travaux agricoles ; Cuma : Coopératives d'utilisation de matériel agricole

10 % des exploitations, les plus grandes, contribuent à 33 % du potentiel de production standard de la région.

302 000 hectares de surfaces agricoles utilisées.
107 800 hectares de céréales.
151 700 hectares de fourrages et superficie toujours en herbe.

Les bovins ardennais (lait, viande, mixte) représentent 60 % du cheptel bovin champardennais et 1,4 % du cheptel bovin national.

266 500 bovins,
31 700 porcins,
41 300 ovins

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr

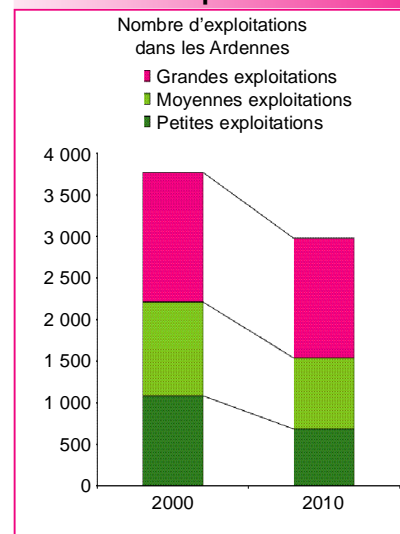
et sur www.draaf.region.agriculture.gouv.fr

Un agrandissement confirmé des exploitations

Par rapport aux autres départements de la région, la baisse du nombre d'exploitations ardennaises est forte mais est à relativiser par l'absence de viticulture. Les Ardennes perdent environ 800 exploitations en dix ans soit une baisse de 21 %, baisse identique au niveau régional (viticulture exclue). Une exploitation ayant disparu sur deux est une petite exploitation dont le potentiel de production n'atteint pas 25 000 euros, une sur trois est une moyenne exploitation, dont le potentiel de production est compris entre 25 000 euros et 99 999 euros, les dernières sont de grandes exploitations. Le profil des exploitations a ainsi quelque peu évolué puisque la part des grandes est égale à 48,4 % en 2010 contre 41,3 % en 2000. Les petites exploitations ont seulement vu leur nombre augmenter dans des spécialisations comme les cultures générales et se maintenir dans les céréales, l'horticulture et le maraîchage. Le nombre de moyennes et grandes exploitations a augmenté également dans les céréales et oléoprotéagineux mais l'élevage, globalement atteint par la perte d'exploitations dans la région, se maintient et est même en très légère hausse pour les bovins viande. En nombre de bovins, l'érosion, toute orientation à l'élevage confondue, est de - 4,2 %

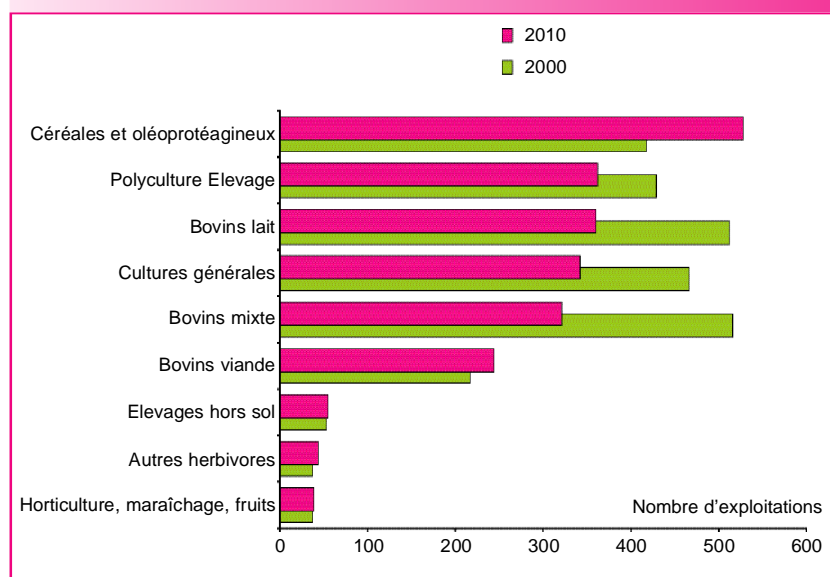
contre - 6,7 % au niveau régional. Avec 302 000 hectares, la perte en surface agricole utilisée dans les Ardennes est la plus forte de la région (- 2,5 %). Mais les surfaces agricoles se sont agrandies ; la moyenne départementale est élevée et est passée de 112 hectares à 128 hectares.

La moitié des exploitations disparues sont petites



Source : Agreste - Draaf Champagne-Ardenne - Recensements agricoles

Deux exploitations sur cinq spécialisées en élevage bovin



Source : Agreste - Recensements agricoles
Champ : moyennes et grandes exploitations

Le taux d'actifs ayant suivi une formation est plus élevé dans les Ardennes

Les Ardennes se démarquent dans la région par un taux d'actifs agricoles ayant suivi une formation ; 26,4 % ont même un niveau Bac ou supérieur acquis par leur formation initiale ou par une formation continue contre 22,5 % en Champagne-Ardenne. Cette part est de 34,5 % chez les exploitants ou coexploitants, soit sept points de plus qu'en région. En définitive, 62,8 % des exploitants ardennais ont eu ou suivi une formation agricole dans un établissement agricole contre 55,8 % au niveau régional. S'ils ont moins de quarante ans, ils sont huit sur dix à avoir été ou élève ou stagiaire. Les exploi-

tants ayant suivi une formation sont plus souvent détenteurs d'un CAP ou BEP agricoles (48 %) ou bien disposent d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (31,2 %). Ils sont un sur cinq à avoir poursuivi leurs études ou formations (Bac + 2, études supérieures). D'une génération à l'autre, le niveau de formation glisse vers des niveaux plus élevés puisque seulement 14,2 % des formés de moins de quarante ans s'arrêtent au CAP ou BEP.

La part des exploitants qui ont suivi une formation continue, sans formation initiale, est plus élevée qu'au niveau régional (11,7 % contre 9 %).

12 hectares en moyenne pour les petites exploitations.

69 hectares en moyenne pour les exploitations moyennes.

164 hectares pour les grandes exploitations.

Hausse des exploitations à statut sociétaire

Pour ce qui est du statut juridique des exploitations, le département suit la tendance régionale et le statut sociétaire prend de l'ampleur. En 2010, six exploitations sur dix ont encore le statut individuel contre sept sur dix en 2000. Cette répartition dépend du potentiel des exploitations : les petites unités sont quasiment toutes individuelles, elles représentent 80 % chez les moyennes et 25 % chez les grandes. La baisse du nombre d'exploitations à statut individuel s'est accompagnée d'une hausse de celles à statut d'exploitation à responsabilité limitée (EARL). Leur part s'accroît de neuf points depuis 2000 pour atteindre 27 % des exploitations agricoles, douze points de plus pour les moyennes et grandes avec une proportion de 35 % en 2010. Malgré une baisse des exploi-

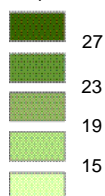
tations en Gaec, leur part reste relativement stable, autour de 9 %. Ce statut ne concerne que les grandes exploitations. Constat de l'agrandissement des exploitations, la taille moyenne de ce type d'exploitation est en nette progression : 219 hectares en 2010 contre 181 hectares en 2000. Les autres statuts juridiques, sociétés civiles notamment, augmentent. Leur part atteint 7 % contre 5 % en 2000. Leur surface moyenne est également importante, 170 hectares.

En évolution, la baisse du nombre d'exploitants concerne à la fois les hommes et les femmes. Toutefois, en structure, la part des femmes parmi les exploitants est plus importante qu'il y a dix ans et gagne ainsi deux points pour atteindre 23,4 % (31,2 % dans la région).

17 % des exploitants ont 39 ans ou moins en 2010 contre 29 % en 2000.

29 % des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans

En pourcentage de l'ensemble des exploitants et coexploitants



GEOFLA®/IGN - Paris - 2010® Reproduction interdite

Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Champ : moyennes et grandes exploitations

423 chefs d'exploitation déclarent pratiquer une activité de diversification.

11,4 % des chefs d'exploitation déclarent commercialiser via des circuits courts (hors viticulture).

55 % des chefs d'exploitation disposent d'internet.

218 chefs d'exploitation déclarent avoir une production sous signe de qualité.

81 exploitants ont déclaré avoir au moins un produit ayant la certification bio.

128 hectares en moyenne par exploitation dans les Ardennes

| | Ardennes | | Champagne-Ardenne | | France métropolitaine | |
|--|----------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2010 | Evolution depuis 2000 | 2010 | Evolution depuis 2000 | 2010 | Evolution depuis 2000 |
| Exploitations agricoles (milliers) | 2,3 | - 14,5 | 19,2 | - 7,3 | 312 | - 19,0 |
| Chefs d'exploitation et coexploitants (milliers de personnes) | 3,1 | - 9,4 | 24,7 | - 2,9 | 423 | - 13,0 |
| Salariés autres que familiaux (milliers de personnes) | 0,6 | - 1,8 | 10,6 | + 8,2 | 148 | - 5,0 |
| Travail agricole (milliers d'UTA) | 4,1 | - 17,0 | 38,1 | - 5,0 | 651 | - 20,0 |
| Superficie agricole utilisée (milliers d'hectares) | 294,2 | - 1,8 | 1 516,1 | - 1,0 | 25 096 | - 2,0 |
| Superficie agricole utilisée moyenne (hectares) | 128,1 | + 14,8 | 78,9 | + 6,8 | 80 | + 22,0 |
| Nombre de bovins (milliers de têtes) | 261,6 | - 4,2 | 587,8 | - 6,7 | 18 613 | - 3,0 |
| Agriculture biologique (nombre d'exploitations) | 68 | - | 262 | - | 14 700 | - |
| Commercialisation via des circuits courts (nombre d'exploitations non compris viticulture) | 249 | - | 761 | - | 50 691 | - |

Source : Agreste - Recensements agricoles

Champ : Ensemble des moyennes et grandes exploitations (évolutions en pourcentage)

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coeffi-

cients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Agreste Champagne-Ardenne n° 8 - Octobre 2011



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt - Service régional
de l'information statistique et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Y. Lobjoit
Rédacteur en chef : S. Skrabo
Rédaction : S. Skrabo
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1249-5891

Prix : 3 euros